



La Commune de Colfontaine organise la semaine de la Propreté du 14 au 19 octobre 2019.

Des containers à encombrants seront mis GRATUITEMENT à disposition des citoyens afin qu'ils puissent y déposer leurs déchets.

Ci-dessous, la liste des déchets qui sont autorisés en dépôt dans ces containers:

- Bois
- Meubles
- Meubles en plastique
- Métaux
- Châssis avec ou sans vitrages
- Miroirs, vitres, verres cassés
- Électroménagers

Pour les autres déchets, tels que les éternits, les pneus, les déchets de construction, les déchets verts, les tubes néon.....vous pouvez les déposer dans les parcs à conteneurs HYGEA.

Nous comptons sur votre collaboration afin de préserver notre environnement, aujourd'hui, durant cette semaine, mais surtout TOUS les jours à venir!